



RAPPORT

L'IMPACT DU COVID19 SUR LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE EN FRANCE

PAR ACTION DROIT DES MUSULMANS (ADM)

ADM (Action Droits des Musulmans) est une organisation de défense des droits, qui lutte contre les dérives discriminatoires liées aux mesures sécuritaires et le racisme antimusulman. Depuis sa création, Elle est constituée de défenseurs des droits, d'un réseau de 30 avocats, d'experts ainsi que de bénévoles avec une compétence nationale.

ADM a fait le choix de défendre, avec professionnalisme et rigueur, les victimes de racisme antimusulman/discriminations en leur apportant un soutien juridique et pratique. Son objectif est de faire cesser les atteintes aux droits, qu'elles proviennent d'une dérive administrative, d'un harcèlement ou d'un discours haineux sur les réseaux sociaux. Elle a documenté un accroissement des amalgames entre pratique religieuse musulmane et terrorisme.

ADM permet aux victimes de faire valoir leur droit et d'être entendues afin d'améliorer la prise en compte des discriminations pour aider les institutions à parer aux manquements du respect des droits.

Sommaire :

<i>1. Le COVID19 a accentué la précarité et fragilisé les minorités</i>	3
<i>2. Violences policières</i>	7
<i>3- Des campagnes de haine envers les musulmans</i>	14
<i>4 Racisme antimusulman et accusations par les autorités de communautarisme et radicalisation</i>	15
<i>En conclusion</i>	18

Le "rapport l'impact du Covid19 sur la communauté musulmane de France" est une synthèse de la situation des musulmans et des minorités ethniques faite à travers l'études de plusieurs axes, concernant notamment : la précarité, les violences policières, les campagnes de haine envers les musulmans ainsi que le constat du racisme antimusulman et d'accusations de communautarisme, de séparatisme et de radicalisation par les autorités.

Le COVID19 a révélé un racisme qui avait muté en racisme antimusulman. Il s'agit principalement des personnes d'apparence musulmane qui subissaient des discriminations avant la pandémie qui ont été le plus impactées. Le racisme anti-arabe, anti-noir avait été remplacé par le racisme antimusulman, ce qui permettait de déverser des flots de haine sous prétexte d'islamisation et de non-respect des valeurs de la France.

À ce propos : *"le Défenseur des droits confirme la tendance à utiliser le terme « musulman» pour évoquer, de fait, les personnes immigrées ou perçues comme arabes, confirmant la nécessaire prise en compte du marqueur religieux dans l'analyse des discriminations fondées sur l'origine, ce dont rend compte l'appel à témoignage du Défenseur des droits sur les discriminations liées à l'origine dans l'emploi : le marqueur religieux tend à redoubler le marqueur racial : les personnes perçues comme arabes déclarent majoritairement être également considérées comme étant de confession musulmane (88% des femmes et 94% des hommes)".¹*

1. Le COVID19 a accentué la précarité et fragilisé les minorités

Le COVID19 a creusé les inégalités préexistantes au sein des quartiers, elles se sont aggravées avec la pandémie. A titre d'exemple, la Seine-Saint Denis (93) est le département qui concentre le plus de personnes de confession musulmane. C'est aussi le département le plus pauvre, ainsi que le plus peuplé après Paris. Les logements sont exigus, ajouté aux difficultés économiques et sociales, avec 60 % de chômage aujourd'hui contre 10 % pour l'ensemble du territoire français avant la crise du COVID19. La Seine-Saint-Denis fait partie des départements les plus fortement touchés par la pandémie avec un taux de décès de +130% entre le 1^{er} mars et le 27 avril 2020.² Il a ainsi été observé une inégalité d'accès aux soins, la Seine-Saint Denis étant moins bien équipée que les autres départements d'Ile de France en matière de santé.

La prévention du COVID19 à travers les gestes barrières n'a d'ailleurs pas été adaptée pour les populations des quartiers éloignées des informations gouvernementales pour divers raisons comme par exemple: le niveau de vie, la langue, l'accès à internet etc. Selon le ministère de l'éducation, la fracture numérique est de 4% en France. Cette fracture numérique se concentre principalement dans les quartiers défavorisés et chez les populations vulnérables telles les migrants, les roms. Ce qui ne permet pas aux élèves de pouvoir suivre une instruction à distance, ils se retrouvent, de ce fait, exclus de l'instruction et de l'enseignement en général. La CNCDH explique que ces inégalités d'accès à l'éducation sont plus

¹ Rapport du Défenseur des Droits "DISCRIMINATIONS ET ORIGINES : L'URGENCE D'AGIR"
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2020/06/discriminations-et-origines-lurgence-dagir>

² Coronavirus : une surmortalité très élevée en Seine-Saint-Denis- Le Monde- Le 18 mai 2020-Par Louise Couvelaire, Mathilde Costil, Delphine Papin, Sylvie Gittus, Eugénie Dumas et Eric Dedier
https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/17/coronavirus-une-surmortalite-tres-elevee-en-seine-saint-denis_6039910_3224.html

prononcées : « dans les milieux populaires à faibles ressources économiques/culturelles, en particulier chez les jeunes orientés contre leur gré »³.

Les habitants du 93 sont les personnes les plus exposées au risque de contamination du COVID19, nombre de médecins et personnels soignants, d'employés de supermarchés, d'ouvriers, d'éboueurs, de livreurs de confession musulmane, originaires d'Afrique du nord ou d'Afrique subsaharienne, proviennent de Seine-Saint-Denis. Ils ont dû se rendre sur leurs lieux de travail puisqu'ils n'avaient pas la possibilité de travailler à distance, comme le demandait le gouvernement pour ralentir la pandémie. Ils ont ainsi fourni les produits et services nécessaires à la survie de la population française pendant le confinement.

Camille Polloni, journaliste à Médiapart indiquait:

"Les causes de cette surreprésentation des minorités parmi les cas graves et les décès dus au coronavirus sont multiples et imbriquées, mais pour la plupart déjà connues. Elles n'ont pas grand-chose à voir avec des facteurs génétiques, mais beaucoup avec le statut socioéconomique des personnes racisées dans les pays concernés. Les personnes issues des minorités ethniques sont très représentées parmi les métiers les moins bien payés et impliquant un contact permanent avec le public. Elles vivent davantage dans des zones urbaines denses, où elles occupent parfois des logements surpeuplés. Comme l'écrit le cardiologue américain Clyde W. Yancy, un ensemble de facteurs privait les Afro-Américains du « privilège » consistant à pouvoir cesser de travailler ou de le faire à distance, se mettre en retrait de la vie sociale et limiter leurs contacts."⁴

A cela s'est ajouté des problèmes d'inhumation, par le manque de place dans les cimetières, des personnes de confession musulmane décédées du COVID19. Leurs familles ont dû attendre plus d'un mois, pour certains deux mois pour les enterrer. Ceci s'explique par le fait que certains maires ont refusé de créer des carrés⁵ musulmans, les frontières étant fermées les musulmans n'ont pu envoyer les défunts pour être enterrés dans les pays du Maghreb ou d'Afrique Subsaharienne conformément aux souhaits du défunt, causant de ce fait une grande souffrance pour les familles.⁶

En outre, la crise sanitaire du COVID19 a plongé des familles fragilisées, dans une plus grande précarité financière, privant certaines familles de nourrir leurs propres enfants. Il était par exemple possible d'assister en France, en 2020, à des queues de 300 mètres de personnes pour obtenir des denrées alimentaires de première nécessité distribuées gratuitement par des associations dont ce n'était d'ailleurs pas le rôle.

Il est pertinent de souligner à ce propos le travail effectué par des associations comme ACLEFEU qui, à l'origine s'occupe de porter la voix des quartiers sur le plan social. Cette association a dû se reconvertir, le temps de la crise sanitaire, dans l'humanitaire pour répondre aux besoins de survie de ces familles abandonnées par l'État. Ce sont d'ailleurs en majeure partie les associations musulmanes ainsi que les mosquées qui ont pallié à la faim dans les quartiers défavorisés, se substituant au rôle qui devait être tenu par l'État en cette période de crise sanitaire.

³ La Croix -Denis Peiron, le 27/05/2020 <https://www.la-croix.com/Famille/Education/rentrée-scolaire-discriminatoire-France-Covid-19-2020-05-27-1201096234>

⁴ Camille Polloni, « Covid-19 et minorités: un non-dit français », *Mediapart*, 15 mai 2020. Disponible à cette adresse: https://www.mediapart.fr/journal/france/150520/covid-19-et-minorites-un-non-dit-francais?page_article=2

⁵ Randa Takieddine, « Victims of COVID-19 fill Muslim cemeteries in France », *The Muslim Times*, 19 Mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://themuslimtimes.info/2020/05/19/victims-of-covid-19-fill-muslim-cemeteries-in-france/>

⁶ Lina Farelli, « Coronavirus en France : la création de carrés musulmans, une nécessité face à l'urgence », *SaphirNews*, 13 Avril 2020. Disponible à cette adresse: https://www.saphirnews.com/Coronavirus-en-France-la-creation-de-carres-musulmans-une-necessite-face-a-l-urgence_a27056.html

Bernadette Sauvaget, « Coronavirus : le chemin de croix des familles musulmanes pour enterrer leurs morts », *Libération*, 14 Avril 2020. Disponible à cette adresse: https://www.liberation.fr/france/2020/04/14/coronavirus-le-chemin-de-croix-des-familles-musulmanes-pour-enterrer-leurs-defunts_1785177

Face aux publications par les médias comme le Monde sur ce sujet de distribution de colis alimentaires dans les quartiers, le gouvernement a donné une aide minimale le 15 mai 2020 pour soutenir ces familles. Cette aide reste symbolique, voire même dérisoire, lorsqu'on la compare avec le soutien financier reçu par d'autres parties de la population, elle reste inégalitaire. Par ailleurs, cette aide financière n'a pas su pallier tous les besoins des familles impactées, dont certaines se retrouvent dans l'incapacité de payer leurs loyers⁷, risquant de ce fait l'expulsion de leurs logements en plus d'avoir perdu leurs emplois pour certains.⁸

La France s'interdit de diffuser des statistiques, La journaliste de Médiapart, Camille Polloni souligne que l'absence de statistiques ethniques empêche de connaître la véritable ampleur de l'impact du COVID19 dû aux inégalités et donc ne permet pas une lutte efficace contre ces facteurs aggravants de propagation du virus, puisqu'ils sont l'effet direct de discriminations vécues depuis des années dans les quartiers à fortes concentrations musulmanes, ici maghrébines et subsahariennes, mais aussi les migrants et les Roms. Les ONG réclament depuis des années des statistiques afin de pouvoir lutter efficacement contre les discriminations.⁹

Pourtant, le ministère de l'intérieur a fourni des données sur les contrôles et les verbalisations de non-respect du confinement¹⁰, ce qui nous a permis de savoir que le 93 avait eu 3 fois plus de contrôle que le reste de la France¹¹. Ce qui est en contradiction avec la réalité, puisque les quartiers ont respecté le confinement. À ce propos, le ministre de l'Intérieur a déclaré « Nous ne considérons pas que le confinement ne serait pas respecté en Seine-Saint-Denis, ni dans les quartiers, insiste un conseiller de Christophe Castaner. »¹² Ces données permettent de mieux comprendre le problème de discrimination et de trouver des solutions. La porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye a récemment formulé le vœu de « rouvrir le débat sur les statistiques ethniques ». Le ministre de la Ville, Julien Denormandie, s'est également déclaré favorable aux statistiques en fonction du lieu d'habitation.¹³ Ce qui serait une initiative importante pour la lutte contre la discrimination et le racisme.

Le conseil départemental du 93 a publié les résultats d'une enquête sur la discrimination ; les habitants estiment qu'il existe des discriminations dans le monde du travail (87%) et au moment de la recherche d'emploi (88%). 85% pour la recherche d'un logement.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vient de publier une étude sur la hausse de mortalité pendant la pandémie du COVID19, sur la base du lieu de naissance des personnes. Cette étude¹⁴ confirme notre analyse sur les conséquences du COVID19 sur la communauté musulmane et particulièrement les personnes noires et arabes. Selon l'étude il y a eu une forte hausse de la mortalité

⁸ Louise Couvelaire, « Dans les quartiers populaires, si on remplit le frigo, on chope le corona », *Le Monde*, 18 Avril 2020. Disponible à cette adresse: https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/04/18/dans-les-quartiers-populaires-si-on-remplit-le-frigo-on-chope-le-corona_6036998_3224.html

⁹ Camille Polloni, « Covid-19 et minorités: un non-dit français », *Mediapart*, 15 mai 2020. Disponible à cette adresse: https://www.mediapart.fr/journal/france/150520/covid-19-et-minorites-un-non-dit-francais?page_article=2

¹⁰ Confinement : 15,5 millions de contrôles, 915 000 procès-verbaux dressés. *Le Parisien*- Le 23 avril 2020 <https://www.leparisien.fr/faits-divers/confinement-15-5-millions-de-controles-915-000-proces-verbaux-dresses-23-04-2020-8304339.php>

¹¹ Libération a analysé les chiffres : "le taux de verbalisation en Seine-Saint-Denis frôle le triple de la moyenne nationale, soit 41 103 contraventions pour la Seine Saint Denis pour 242 259 contrôles, soit un taux de verbalisation de 17%. Au niveau national, ce taux est seulement de 5,9% (915 000 contraventions pour 15,5 millions de contrôles)

Confinement : en Seine-Saint-Denis, un taux de verbalisation trois fois plus important qu'ailleurs. Libération par Emmanuel Fansten — 26 avril 2020

https://www.liberation.fr/france/2020/04/26/confinement-en-seine-saint-denis-un-taux-de-verbalisation-trois-fois-plus-important-qu-ailleurs_1786462

¹² Confinement : en Seine-Saint-Denis, un taux de verbalisation trois fois plus important qu'ailleurs. Libération -Par Emmanuel Fansten — 26 avril 2020 https://www.liberation.fr/france/2020/04/26/confinement-en-seine-saint-denis-un-taux-de-verbalisation-trois-fois-plus-important-qu-ailleurs_1786462

¹³ Discriminations : Julien Denormandie préfère les statistiques géographiques aux statistiques ethniques- LCI - 14 - Juin 2020 <https://www.lci.fr/population/discriminations-julien-denormandie-prefere-les-statistiques-geographiques-aux-statistiques-ethniques-2156510.html>

¹⁴ Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4627049#consulter>

ainsi que des " différences " des différences marquées selon le pays de naissance des personnes décédées". L'INSEE a constaté une hausse des décès plus forte "pour les personnes nées en Afrique : + 54 % pour les personnes nées dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie, avec 8 300 décès en mars-avril 2020 contre 5 400 en mars-avril 2019) et + 114 % pour celles nées dans un autre pays d'Afrique (2 000 décès contre 900) (figure 1). La hausse est également élevée pour les personnes originaires d'Asie (+ 91 %, avec 1 600 décès contre 800)".

En Île-de-France, la hausse des décès atteint "134 % pour les décès des personnes nées au Maghreb et de 219 % pour les décès des personnes originaires d'un autre pays d'Afrique. La forte hausse pour les personnes nées à l'étranger, mais aussi pour celles nées en France, s'observe dans tous les départements d'Île-de-France. En Seine-Saint-Denis par exemple, où la hausse des décès a été particulièrement forte (+ 127 % de décès), le nombre de décès de personnes nées en France y a augmenté de 95 %. Le nombre des décès de personnes nées au Maghreb y a augmenté de 191 %. Pour les personnes nées en Afrique hors Maghreb, la hausse des décès a été de 368 %."

L'INSEE explique que les raisons de cette hausse de mortalité des personnes nées à l'étranger vivent dans des " territoires densément peuplés" et elles sont celles qui sont les plus exposées au risque de contamination en raison de leur métier.

Recommandations :

- Les statistiques ethnique et religieuse doivent être autorisées afin de pallier aux multiples problèmes de discrimination.
- Les associations issues des minorités ethniques et religieuses arabes, noires, roms, musulmanes doivent être soutenues à travers dans la défense de leurs droits et la lutte contre les inégalités.
- Les autorités doivent mettre en place une grille de critères sur les discriminations au niveau des plaintes et des parquets en s'inspirant du modèles de l'OSCE prévu à cet effet " *Understanding Anti-Muslim Hate Crimes-Addressing the Security Needs of Muslim Communities: A Practical Guide*", afin de prendre en compte la réalité des discriminations et d'endiguer le fléau du racisme.
- Des aides urgentes économiques et sociales pour la création d'entreprise, d'emploi sans charge pas seulement pour les jeunes, doivent être mises en place immédiatement afin de freiner l'impact économique du COVID19 dans les quartiers.
- Les autorités doivent procéder à l'effacement de la dette de loyers pour les familles les plus précaires.
- Les autorités doivent augmenter les centres médicaux équipés dans ces zones des quartiers précaires et adapter les informations importantes et sanitaires en direction de ces populations en travaillant avec les associations issues de ces quartiers.
- Une politique visant à encourager les familles à déménager dans d'autres départements doit être mise en place afin de pallier au problème de promiscuité.

2. Violences policières

La France qui a déclaré l'état d'urgence, le 23 mars 2020, a de fait suspendu l'activité de toutes les juridictions. Cela a empêché les personnes d'accéder à un juge et d'entreprendre toute démarche judiciaire ou recours. Dans un contexte où les procédures de l'état d'urgence applicables étant drastiques et préjudiciables aux libertés¹⁵. Il n'y a aucun contrôle indépendant ou parlementaire sur ces pouvoirs extraordinaires conforme aux standards internationalement reconnus.

ADM a constaté avec regret, qu'une fois de plus, que les mesures administratives de la loi SILT, loi sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme du 30 octobre 2017, qui a incorporé les mesures d'état d'urgence dans le droit commun, s'élargissent dorénavant à l'ensemble de la population. Comme nous le soulignons lors de l'analyse du projet de loi d'État d'urgence sanitaire, cette norme d'exception n'a pas répondu à la situation extrême qu'a créée le COVID19, mais a plutôt été à l'origine de tensions, d'actes arbitraires ainsi que de discriminations. Ces mesures exceptionnelles, tout comme SILT, ont été introduites dans le droit commun.¹⁶

ADM insiste sur l'idée que ces multiples textes liberticides de mesures d'exception font reculer les droits de la société civile et rétrécissent radicalement son champ d'action. En effet, l'on constate que cette dernière n'est jamais consultée. Les conséquences de ces multiples dispositions législatives, relatives à l'état d'urgence, créent donc des pouvoirs d'exception, qui conduisent à une normalisation de l'état d'urgence, l'exception légale étant devenu la norme.

A travers l'état d'urgence sanitaire, les autorités ont conféré aux forces de l'ordre le pouvoir de contrôler les individus et de vérifier que ces derniers disposaient d'une attestation écrite qui les autorisait à sortir. L'absence de justificatif sérieux ou l'absence de ce document était réprimée par une contravention allant de 135 €, à une peine de 6 mois d'emprisonnement et 3750€ d'amende en cas de multiples récidives. Les cas de détention pour donner suite à cette infraction se sont multipliés durant le confinement.

Nous avons assisté, durant ce confinement à une multiplication des contrôles de police qui se sont révélés être discriminatoires et spécifiquement envers la minorité musulmane des quartiers. Par exemple, la Seine-Saint-Denis concentre 17% des contraventions totales du pays.

Le 23 avril, lors d'une interview donnée à RMC, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner affirmait que 220 000 contrôles avaient été effectués en Seine-Saint-Denis, soit « *plus du double de la moyenne nationale* ». Le journal Libération avait aussi publié des données du ministère de l'Intérieur indiquant un taux de verbalisation dans ce même département trois fois supérieur à la moyenne nationale (17% contre 5,9%).¹⁷

Nous avons pu suivre des cas de personnes d'origine maghrébine et subsaharienne et de confession musulmane qui ont été violentées et harcelées par la police. Nous avons avec d'autres ONG documenté durant le confinement 27 cas de violences policières dans des quartiers populaires, soit **73% environ des cas recensés**. Face à ces verbalisations, il n'existe aucun recours effectif pour contester ces excès, ce qui a abouti à une suspension des droits et une prolifération des dérives policières¹⁸.

¹⁵ Réseau état d'urgence sanitaire, Alerte sur une nouvelle banalisation des atteintes aux droits et libertés 27 avril 2020 <https://www.voxpublic.org/Alerte-sur-une-nouvelle-banalisation-des-atteintes-aux-droits-et-libertes.html>

¹⁶ Réseau de veille sur l'état d'urgence sanitaire <https://www.voxpublic.org/Reseau-de-veille-sur-l-etat-d-urgence-sanitaire.html>

¹⁷ Confinement : en Seine-Saint-Denis, un taux de verbalisation trois fois plus important qu'ailleurs. Libération -Par Emmanuel Fansten — 26 avril 2020 https://www.liberation.fr/france/2020/04/26/confinement-en-seine-saint-denis-un-taux-de-verbalisation-trois-fois-plus-important-qu-ailleurs_1786462

¹⁸ Emmanuel Fansten, "Michel Kokoreff : « Ces territoires jouent le rôle de boucs émissaires » », Libération, 21 Avril 2020. Disponible à cette adresse https://www.liberation.fr/france/2020/04/21/ces-territoires-jouent-le-role-de-boucs-emissaires_1785978

A titre d'exemple, les réseaux sociaux s'étaient offusqués d'une vidéo, où l'on pouvait entendre des policiers français tenir des propos racistes contre un homme d'origine égyptienne repêché dans la Seine alors qu'il était en fuite. Le terme « bicot » avait été employé, terme utilisé à l'origine par l'armée coloniale française pour insulter les indigènes pendant la guerre d'Algérie. Il était même possible d'entendre un policier suggérer qu'il aurait fallu « attacher un boulet au pied » du fugitif alors qu'il était à l'eau, ce qui l'aurait noyé. Cette scène a rappelé pour beaucoup les heures les plus sombres de l'histoire française, ce qui a obligé les autorités à réagir en suspendant dans la foulée les fonctionnaires de police vu l'indignation générale provoquée par cet incident¹⁹.

Des cas de violences policières

Le lundi 23 mars Yassine, dans une vidéo explique comment il a été victimes de violences policières, le lendemain le 24 mars, Sofiane livreur chez Amazon est frappé à son tour par les policiers, alors qu'il se rendait sur son lieu de travail, on peut voir la violence des coups sur la vidéo postée sur les réseaux sociaux.²⁰

Le 8 avril, Sofiane 13 ans a été frappé par les gendarmes. Il est sorti jouer à la PlayStation, quand il a vu les gendarmes, il a eu peur d'une punition et a fui. « Les gendarmes l'ont menotté et ils lui ont donné des coups de poing et des coups de genou. Il a fallu qu'un témoin intervienne pour qu'ils arrêtent ». La gendarmerie, laisse l'enfant en état de choc le corps tuméfié seul rentrer chez lui. Il a 5 jours d'ITT (Incapacité Temporaire Totale), le certificat médical fait mentions « d'hématomes au bras et au poignet, de l'abdomen, dans le dos et au menton, compatibles avec le plaquage au sol, et d'une côte cassée ». ²¹

Le 1^{er} avril Mohamed 33 ans, la schizophrène, a été interpellé de façon violente par la police municipale de Béziers. La scène a été filmée, il hurlait « au secours, je peux plus respirer, il veulent me tuer » quelques minutes après il est décédé aux mains des policiers dans la voiture. ²²L'autopsie conclu qu'il est décédé suite au plaquage des policiers : « stigmates liés à la réanimation ; stigmates cutanés au niveau des membres supérieures liés à la maîtrise de l'individu ; signes de chutes récentes, notamment sur les genoux ; compression cervicale antérieure gauche par une surface large, ayant été prolongée et appuyée, à l'origine d'infiltrations musculaires, fracture de la corne thyroïdienne et contusion du nerf vague ; syndrome asphyxique macroscopiquement a minima ». L'autopsie révèle qu'il serait décédé des suite du contrôle de police, par une « asphyxique » qui aurait été provoqué par « l'appui prolongé en région cervicale ». ²³ Sa sœur témoigne et explique qu'il est resté 9 minutes menottés avec un policier assis sur lui. Après la révélation de l'autopsie dans les médias, le procureur a répondu en apportant un élément, qui pensait-il changerait la version en expliquant que "le rapport de toxicologie fait état d'une « prise massive de cocaïne », mais l'autopsie parle d'une "fracture de la corne thyroïdienne et contusion du nerf vague ; syndrome asphyxique" ce qui démontre une interpellation extrêmement violente qui a conduit à la mort.

12 personnes sont décédés aux mains de la police durant le confinement²⁴ le journaliste David Dufresne rapporte "Dans son décompte sur les morts lors d'opérations de police (le média) Bastamag en avait dénombré 26 en 12 mois pour 2019."²⁵

¹⁹ Clémentine Autain, « Un bicot, ça nage pas », *Regards*, 28 Avril 2020. Disponible à cette adresse: <http://www.regards.fr/politique/a-l-heure-du-covid-19-chroniques-de-clementine-autain/article/un-bicot-c-est-ca>

²⁰ Aux Ulis, un confinement avec supplément « violences policières » Par Céline Beaury-Le 29/03/2020 <https://www.bondyblog.fr/societe/police-justice/aux-ulis-un-confinement-avec-supplement-violences-policieres/>

²¹ Châteauneuf-sur-Loire : une enquête ouverte après l'interpellation musclée d'un adolescent qui n'avait pas respecté le confinement- La République du Centre - le 28/04/2020

https://www.larep.fr/chateauneuf-sur-loire-45110/actualites/chateauneuf-sur-loire-une-enquete-ouverte-apres-l-interpellation-musclée-d-un-adolescent-qui-n-avait-pas-respecte-le-confinement_13783224/

²² <https://twitter.com/Callystork/status/1270659663328088069>

²³ Mort de Mohamed Gabsi: un rapport d'autopsie pointe les pratiques policières
5 JUN 2020 PAR PASCALE PASCARIELLO ET PRISCA BORREL

<https://www.mediapart.fr/journal/france/050620/mort-de-mohamed-gabsi-un-rapport-d-autopsie-pointe-les-pratiques-policieres?onglet=full>

²⁴ MEURTRES ET MENSONGES D'ÉTAT : LA POLICE FRANÇAISE A TUÉ AU MOINS 12 PERSONNES DURANT LE CONFINEMENT <https://rebellyon.info/Meurtres-et-mensonges-d-Etat-la-police-22286>

²⁵ <https://twitter.com/davduf/status/1261184716742578176>

Le 26 mai, après le déconfinement Gabriel, un autre enfant de 14 ans d'origine Serbe est victime d'une violence inouïe par la police. L'enfant a vomi et craché du sang au commissariat, il a été transporté à l'hôpital pendant une garde à vue. La police n'avait pas prévenu les parents de son arrestation, en violation des droits de l'enfant. Les agents ont affirmé aux parents que l'enfant se portait bien. C'est l'hôpital pédiatrique de Necker qui a prévenu les parents de l'état de l'enfant. Le certificat médical indique « un traumatisme facial et crânien accompagné de vomissements, trois dents cassées et une fracture maxillaire gauche étendue au plancher de l'orbite ». Il a eu au total 30 jours d'ITT (Incapacité Temporaire Totale).²⁶ L'enfant a nécessité une autre opération de son œil. Les fonctionnaires n'ont pas été suspendus.

Dans un rapport récent Human Rights Watch dénonce ces « contrôles abusifs et racistes » de jeunes noirs et arabes, souvent mineurs, par la police française, selon des témoignages récoltés par l'ONG et parle de « contrôle au faciès », l'ONG pointe l'illégitimité des contrôles qu'elle estime « sans fondement ciblant les minorités, y compris des enfants âgés de seulement dix ans, des adolescents et des adultes ».²⁷

Face à ces multiples dérives, le ministère de l'Intérieur ne mesure pas la gravité de la situation de violences et de racisme de policiers subi par les minorités des quartiers.

Une polémique en date du 23 mai. La chanteuse française d'origine algérienne, Camélia Jordana avait déclaré dans l'émission "On n'est pas couché" sur France 2:

« Je parle des hommes et des femmes qui vont travailler tous les matins en banlieue et qui se font massacrer pour nulle autre raison que leur couleur de peau, c'est un fait. Il y a des milliers de personnes qui ne se sentent pas en sécurité face à un flic et j'en fais partie. Aujourd'hui j'ai les cheveux défrisés, quand j'ai les cheveux frisés, je ne me sens pas en sécurité face à un flic en France".

Cette parole a provoqué une immense réaction de la classe politique française sur les réseaux sociaux, sollicitant même Christophe Castaner sur Twitter:

"Non madame, les hommes et les femmes qui vont travailler tous les matins en banlieue ne se font pas massacrer pour nulle autre raison que leur couleur de peau. Ces propos mensongers et honteux alimentent la haine et la violence. Ils appellent une condamnation sans réserve. »²⁸

Il est à souligner que Monsieur Castaner n'a répondu à aucune des trois lettres envoyées par nos organisations pendant le confinement qui l'interpellaient sur le racisme et les violences policières²⁹. Le syndicat de police Alliance a porté plainte contre Camélia Jordana pour ses propos, alors que la chanteuse n'a fait qu'exprimer un ressenti.

L'indignation et l'incompréhension règnent auprès des musulmanes, des habitants des quartiers. Parallèlement, nous avons été choqués d'apprendre que le président de la République E. Macron ait

²⁶ Interpellation brutale de Gabriel D., 14 ans : deux versions s'opposent - Le Monde Louise Couvelaire - Le 4 juin 2020 https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/04/interpellation-brutale-de-gabriel-d-14-ans-deux-versions-s-opposent_6041735_3224.html

²⁷ Rapport HRW « Ils nous parlent comme à des chiens » Contrôles de police abusifs en France Le 18 Juin 2020 <https://www.hrw.org/fr/report/2020/06/18/ils-nous-parlent-comme-des-chiens/contrôles-de-police-abusifs-en-france>

²⁸ L. Be, « Propos sur la police : Camélia Jordana propose à Christophe Castaner de débattre avec elle en direct », 20 Minutes, 25 Mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://www.20minutes.fr/arts-stars/television/2785527-20200525-propos-police-camelia-jordana-propose-christophe-castaner-debattre-direct>

²⁹ Action Droit des Musulmans, Les contrôles de police ne doivent être ni abusifs ni violents ni discriminatoires, Disponible à cette adresse: <https://adm-musulmans.com/les-contrôles-de-police-ne-doivent-etre-ni-abusifs-ni-violents-ni-discriminatoires/>

Lettre ouverte au Premier ministre – respect de l'Etat de droit en matière de verbalisations/amendes, 10 Avril 2020. Disponible à cette adresse: <https://adm-musulmans.com/lettre-ouverte-au-premier-ministre-respect-de-letat-de-droit-en-matiere-de-verbalisations-amendes/>
ADM, ATMF, HRW, CCIF, ODCI, OSJI, SAF, UNL, Discriminations et confinement : lettre ouverte aux autorités, 13 Mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://adm-musulmans.com/discriminations-et-confinement-lettre-ouverte-aux-autorites/>

appelé 45 minutes Eric Zemmour après une agression verbale, alors que ce dernier a été plusieurs fois condamné par la justice, qu'il incite quotidiennement à la haine envers les musulmans sur une chaîne de grande audience, ici CNEWS, qu'il fantasme et surfe sur une idéologie meurtrière et violente, à savoir celle du Grand Remplacement qui a mené à des fusillades contre des mosquées, telles que Christchurch en Nouvelle Zélande, ou même en France, à la mosquée de Bayonne.³⁰

La journaliste Zineb El Razhoui, avait appelé les policiers à tirer à balles réelles sur les jeunes des quartiers, elle n'a jamais été poursuivie ou reprise par les autorités. ADM constate avec regret une certaine forme de deux poids deux mesures en France quant à la liberté d'expression, illustrée par le harcèlement qu'a vécu Camélia Jordana suite à ses propos mais aussi et surtout à travers la tentative d'intimidation et de pression des autorités sur la chanteuse pour avoir exprimé son ressenti et celui des jeunes des quartiers, qui relève de son droit à la liberté d'expression. Toutefois, ces faits semblent démontrer que lorsque l'on est musulman en France, ou d'origine maghrébine/subsaharienne, cette liberté semble limitée.³¹

Pourtant, les internautes se sont mobilisés avec le hashtag #MoiAussiJaiPeurDevantLaPolice. Ainsi, des milliers de témoignages de personnes ayant vécu des contrôles policiers violents, arbitraires et/ou discriminatoires ont été postés sur les réseaux sociaux, preuves irréfragables d'un ressenti partagé par des milliers de citoyens français. Le média France Inter avait par ailleurs interrogé plusieurs personnes issues des quartiers. Toutes les personnes interrogées comprenaient le sentiment d'insécurité de la chanteuse et ont témoigné des contrôles de police arbitraires et des situations de discriminations subies par les jeunes des quartiers.³²

Le silence assourdissant de Monsieur Castaner quant à la virulence des propos de certains syndicats de policiers, entre injures et fake news sur les réseaux sociaux, interroge. Ces mêmes syndicats se vantant de créer des « *listes noires de journalistes ennemis* », tout en instrumentalisant des images de vidéo surveillance prétendant que les jeunes des quartiers seraient tous des auteurs de troubles³³ et ce, sans jamais être dénoncés par le Ministre de l'Intérieur³⁴.

Le 3 juin une manifestation pour réclamer justice pour Adama Traoré mort sous le poids de 3 gendarmes, la fin du racisme des violences des policiers et de l'impunité, a réuni des dizaines de milliers de personnes dans plusieurs villes de France.³⁵

Il est pertinent de rappeler que cette situation de discrimination des quartiers par des agents de police dure depuis une quarantaine d'années. La France a été condamnée, le 9 novembre 2016 par la Cour de Cassation. Par un arrêt de principe, la Cour de Cassation a considéré qu' «un contrôle d'identité fondé sur des caractéristiques physiques associées à une origine réelle ou supposée, sans aucune justification objective préalable, est discriminatoire : il s'agit d'une faute lourde».³⁶

Dans ces observations, le défenseur des droits écrit :

³⁰ Amaury Bucco, « Emmanuel Macron a appelé Eric Zemmour pour lui apporter son soutien après son agression », Valeurs Actuelles, 3 Mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/politique/info-va-emmanuel-macron-appelle-eric-zemmour-pour-lui-apporter-son-soutien-apres-son-agression-118886>

³¹ https://twitter.com/ADM_Action/status/1264799298228805632

³² Louis-Valentin Lopez, Christine Siméone, Lorélie Carrive, « Violences policières : celles et ceux qui se reconnaissent dans les propos de Camélia Jordana », France Inter, 27 Mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://www.franceinter.fr/societe/violences-policieres-celles-et-ceux-qui-se-reconnaissent-dans-les-propos-de-camelia-jordana>

³³ Ouest France par Romain LECOMPTE le 18/05/2020 <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-video-diffusee-par-un-syndicat-de-police-le-procureur-ne-saisit-pas-l-ignp-6839338>

³⁴ On s'est demandé si les syndicats de police étaient en roue libre sur Twitter. Et on leur a posé directement la question <https://twitter.com/davidperrotin/status/1259049198483374080>
https://www.liberation.fr/debats/2020/05/07/en-seine-saint-denis-le-virus-de-la-segregation-raciale_1787705

³⁵ https://twitter.com/ADM_Action/status/1267896429625958408

³⁶ Contrôles au faciès : après la condamnation de l'Etat, la police devra changer ses pratiques Le Monde- Par Julia Pascual- Le 9 Novembre 2016. https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/11/09/controles-au-facies-la-cour-de-cassation-condamne-l-etat_5028213_1653578.html

"Profondément ancrés dans nos structures sociales et mentales, ces biais cognitifs renvoient l'individu à une identité sociale dévalorisée, qui semble justifier les pratiques inégalitaires dont il fait l'objet". Il poursuit : « c'est ainsi la somme des pratiques constatées, la répétition des violations de procédures envers le groupe de jeunes gens du quartier d'origine maghrébine et africaine qui va conduire à la reconnaissance de la discrimination sous ses multiples formes qu'il s'agisse de discriminations directe, indirecte ou de harcèlement, créant un cadre où se déploie la discrimination systémique : l'effet cumulatif de ces comportements crée un climat d'exclusion et de discrimination." Le Défenseur des droits souligne aussi que : "Ces contrôles discriminatoires et abusifs s'accompagnaient de propos racistes, d'agressions physiques et de transferts injustifiés au commissariat. Ces « contrôles d'éviction » sont accompagnés de « palpations, de fouilles et de conduites au commissariat » concernaient toujours les mêmes jeunes d'origine maghrébine et africaine, qualifiés « d'indésirables ».

Cette décision du Défenseur des Droits met en exergue une discrimination systémique, autrement dit une discrimination institutionnelle, puisque les ordres viennent de la hiérarchie et non « de cas isolés » témoignant d'un racisme individuel comme l'affirme fréquemment le ministère de l'Intérieur. Elle fait suite à une assignation de l'état par 18 jeunes défendus par Slim Benachour; il explique que « C'est un problème dont la République n'arrive pas à se saisir. Cela fait écho à ce qui se passe aux Etats-Unis, où les gens n'ont aucun mal à dire que la mort de George Floyd n'est pas juste un fait isolé mais s'inscrit dans une histoire, des relations sociales et qu'il faut absolument changer les choses.»³⁷

Interrogé par les sénateurs, le ministre de l'intérieur parlait de lutter contre chaque faute de la part des policiers : « *s'il y a faute, elle doit être sanctionnée* » soulignant la décision du Défenseur des Droits, seulement il qualifiait ce racisme « individuel » et non systémique comme le défenseur des droits l'a révélé.

Dans une enquête de Médiapart et Arté , les journalistes ont publié des messages. Ils ont eu accès à des dizaines de messages vocaux suprémacistes échangés par des policiers, sur un groupe privé WhatsApp qui comptait onze membres.³⁸

Les policiers parlaient de "guerre raciale", ennemis de la race blanche, nègres, bougnoules, fils de pute de juifs". Malgré ces propos extrêmement violents et racistes, les policiers sont toujours en poste, attendant leur passage en conseil de discipline.³⁹

Le média StreePress, a aussi dévoilé une enquête qu'il a effectuée dans un groupe de 8.000 personnes sur Facebook, constitué de policiers et de gendarmes. Sur le groupe le journaliste a fait des prises de vue de montages qui font "l'apologie de morts violentes" mettant en scène des jeunes morts suite à leur rencontre avec la police, mais aussi des messages haineux, racistes, des appels au meurtre.⁴⁰

Le 4 juin, sur une chaîne de grande audience CNEWS, Camille Chaize porte-parole du ministère de l'Intérieur a affirmé qu'il « Il n'y a pas de racisme au sein de la police » et parlait de 40 cas individuels par an.⁴¹

³⁷ Le Défenseur des droits dénonce un cas de « discrimination systémique » par la police

Par Ismaël Halissat — 2 juin 2020 - https://www.liberation.fr/france/2020/06/02/le-defenseur-des-droits-denonce-un-cas-de-discrimination-systemique-par-la-police_1790094

³⁸ "Quand des policiers racistes se lâchent" Médiapart- Par Camille Polloni - Le 4 Juin 2020

https://www.mediapart.fr/journal/france/040620/bougnoules-negres-fils-de-pute-de-juifs-quand-des-policiers-racistes-se-lachent?fbclid=IwAR1L8mrrJnmFjUcf7wmfhPm6_-2qnmHro45imgjE1QwRNP14XIwnV3ZBY3Y

³⁹ Gardiens de la paix- Audio des échanges des policiers- Arté- Le 4 juin 2020

<https://soundcloud.com/arte-radio-1/gardiens-de-la-paix>

⁴⁰ Des milliers de policiers s'échangent des messages racistes sur un groupe Facebook

<https://www.streetpress.com/sujet/1591288577-milliers-policiers-echangent-messages-racistes-groupe-facebook-racisme-violences-sexisme>

⁴¹ <https://twitter.com/CNEWS/status/1268416199135805440>

Le média Street Press publie une nouvelle enquête avec un groupe Facebook qui avait des contenus racistes de 8.000 policiers, moquant les origines de Gabriel 14 ans victimes de violences policières et s'en prenant cette fois à Street Press pour avoir publié ces enquêtes. ⁴²

Suite aux manifestations contre le racisme dans la police, aux révélations dans la presse d'enquêtes sur des policiers racistes, le rapport du défenseur des droits, le Ministère de l'Intérieur a promis une tolérance zéro contre le racisme, qu'il juge individuel et a annoncé que la « clé d'étranglement sera abandonnée » laissant le plaquage ventral responsable de plusieurs morts comme Adama Traoré ou Cedric Chouviat décédé des suites d'un contrôle de police, alors que le père de famille travaillait sur son scooter comme coursier. Les avocats des familles de victimes de violences policières ont dénoncé: « qu'il n'ait pas été mis un terme à la technique du plaquage ventral et ont demandé d'interdire cette technique mortifère ».

Le ministère de l'Intérieur tente de balayer le rapport du DDD, en affirmant qu'il n'existe pas de racisme de l'institution. « Il n'y a pas de police violente, il n'y a pas de police raciste, il peut y avoir des femmes et des hommes qui commettent des fautes et qui doivent être sanctionnés mais je n'accepterai jamais les amalgames qui salissent l'ensemble des forces de l'ordre »⁴³.

Fabien Jobard, sociologue et directeur de recherche au CNRS à propos des analyse ces situations et à la lumière des sciences sociales, le qualifie de « racisme institutionnel » ou de « racisme systémique » au sein de l'institution policière. « Il s'agit de dire que le racisme est détachable des individus pour être le fait d'une institution ou d'un système. Ici, le racisme est le produit d'un cumul de processus, notamment historiques, avec une histoire de la police fortement marquée par la guerre d'Algérie et la chasse aux travailleurs d'Afrique du Nord, et d'une organisation économique et sociale, qui veut que la jeunesse masculine sans diplôme, occupant l'espace public, est principalement formée de descendants de l'immigration post-coloniale ». ⁴⁴

Plusieurs études ont démontré des adhésions élevées par les forces de l'ordre pour l'extrême-droite : En mars 2016, entre 52,5 % et 55 % des policiers et militaires affichaient auprès du Cevipof leur volonté de voter pour Marine Le Pen au premier tour de la présidentielle de l'année suivante. Peu avant le scrutin, un sondage IFOP pour l'Essor de la gendarmerie, estimait à 51 % la part de gendarmes affichant leur volonté de voter pour l'extrême-droite. ⁴⁵

Lors de son allocution, le 14 juin 2020, le président de la république a balayé d'un revers de mains le sujet de racisme et de violences policières, en apportant un soutien sans concession aux forces de l'ordre. Il a parlé des conséquences d'un racisme systémique au sein de la société comme pour l'accès à l'emploi, condamnant d'une manière banale le racisme dans sa globalité. Il a accusé les manifestants de « séparatisme et de communautarisme », exactement les mêmes mots pour qualifier les musulmans pratiquants dans le plan de radicalisation.

Dans un article le président Emmanuel Macron, a propos des manifestations contre le racisme et les violences policières, a évoqué une "menace sécessionniste au sein du pays", l'affaire George Floyd entre en résonance avec un passé colonial non encore digéré. "La guerre d'Algérie reste un impensé", plutôt que de regarder le problème en face, il fait porter la responsabilité sur les universitaires : « Le monde universitaire a été coupable. Il a encouragé l'ethnisation de la question sociale en pensant

⁴² MAIS QUE FAIT CASTANER ? « FDO 22 unis », un deuxième groupe Facebook où des milliers de policiers échangent des messages racistes.

<https://www.streetpress.com/sujet/1591618480-fdo-22-unis-deuxieme-groupe-facebook-milliers-policiers-echangent-racisme-raciste-violences-policieres>

⁴³ <https://twitter.com/CCastaner/status/1270401570979618824>

⁴⁴ Le Défenseur des droits dénonce un cas de discrimination « systémique » -Le Monde- Par Juliette Bénézit - le 03 juin 2020 https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/03/le-defenseur-des-droits-denonce-la-discrimination-systemique_6041628_3224.html?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1591177431

⁴⁵ Est-il vrai que les policiers et gendarmes votent à 75 % pour l'extrême droite, comme le dit Mélenchon ? Libération- Par Fabien Leboucq 10 juin 2020

https://www.liberation.fr/checknews/2020/06/10/est-il-vrai-que-les-policiers-et-gendarmes-votent-a-75-pour-l-extreme-droite-comme-le-dit-melenchon_1790710

que c'était un bon filon. Or, le débouché ne peut être que sécessionniste. Cela revient à casser la République en deux ».

L'universitaire Éric Fassin qui étudie ces questions de discriminations lui a répondu sur une tribune *"Ce qui est inquiétant, c'est que vous reprenez la rhétorique d'extrême droite, relayée par des médias comme Le Point qui a cru bon, par exemple, d'accoler mon nom à ceux d'Éric Zemmour et Alain Soral en tête de « ces idéologues qui poussent à la guerre civile ». L'anti-intellectualisme n'est-il pas au cœur du projet néofasciste aujourd'hui incarné par Jair Bolsonaro au Brésil et Donald Trump aux États-Unis ?"* Il poursuit : *"Votre double déni est aujourd'hui poussé à l'absurde : la radicalisation de la « question sociale », elle résulte des discriminations raciales, et d'autant plus qu'elles sont cautionnées, voire encouragées par les pouvoirs publics".*⁴⁶

Les autorités sont dans le déni, ce qui aggrave le problème de discrimination. Ce serait d'après le président de la république, la faute des universitaires que les minorités réclament l'égalité et le respect de leurs droits contre un racisme institutionnalisé et face à l'impunité des agents de l'État qui en sont les auteurs. Tantôt, les pouvoirs publics déresponsabilisent et infantilisent les minorités arabes et noires, musulmanes qui réclament plus de justice et tantôt ils les accusent de séparatisme et de communautarisme. Mais ces discours sont ceux du Printemps Républicain qui a noyauté le gouvernement et mène un lobby antimusulman hyperactif. Ce mouvement est allé jusqu'à accuser le Défenseur des Droits de propager des « discours indigénistes »⁴⁷ après la publication de son rapport "DISCRIMINATIONS ET ORIGINES: L'URGENCE D'AGIR". Laurent Bouvet fondateur du Printemps Républicain, a écrit : "le discours indigéniste est au cœur des institutions".⁴⁸

Ces accusations de « raciales, indigénistes, communautaristes, séparatistes, islamistes etc.. » reviennent systématiquement pour attaquer les militants, des musulmans, noirs, arabes, associations issues des minorités afin de porter un coup à leur combat et les empêcher de réclamer ou de défendre leurs droits à l'égalité à la non-discrimination.⁴⁹

Recommandations

- Les autorités doivent reconnaître les discriminations systémiques au sein des institutions, particulièrement le ministère de l'intérieur.
- Les enquêtes sur des violences policières doivent être indépendantes et rapides.
- La réponse judiciaire doit être donnée dans un délai raisonnable.
- Les autorités doivent revoir le traitement des minorités visibles dans les quartiers et lutter contre les discriminations systémiques au sein des institutions.
- Des formations contre le racisme doivent être fournies et être à la hauteur de la situation de racisme dans la police.

⁴⁶Lettre ouverte au président de la République du sociologue Éric Fassin. Regards.fr 14 juin 2020

<http://www.regards.fr/idees-culture/article/tribune-le-regime-de-la-peur>

⁴⁷Comment les indigénistes colonisent les associations - L'Express par Eric Mettout-

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/comment-les-indigenistes-colonisent-les-associations_2071311.html

⁴⁸ <https://twitter.com/KersimonIsa/status/1275450034369130496>

⁴⁹UN GUIDE ET DES TÉMOIGNAGES POUR FAIRE FACE ET RIPOSTER

<https://www.lacoalition.fr/Associations-attaquees-un-guide-et-des-temoignages-pour-faire-face-et-riposter>

3- Des campagnes de haine envers les musulmans

Au-delà des violences policières, ADM a malheureusement constaté des campagnes de haine à l'encontre des musulmans pour des appels à la prière qui se sont joints, en signe de solidarité, aux églises qui faisaient résonner leurs cloches ainsi qu'aux applaudissements pour les personnels soignants.⁵⁰ Les quartiers à forte concentration de musulmans ont ainsi été accusés sur les réseaux sociaux de ne pas respecter le confinement par l'extrême-droite, et certains populistes.

Certains médias, tel que BFM, ont tenté d'orienter l'opinion publique à travers la stigmatisation des musulmans sur des questions non fondées de non-respect de confinement pendant le mois de ramadan, occultant le non-respect de confinement de la part d'une grande majorité de parisiens qui se tenaient dans les parcs ou l'exode vers la province de nombreux parisiens.

C'est ainsi que dans un média télévisé CNEWS, a interrogé à propos du crachat et la pandémie de COVID19, un médecin a affirmé que les musulmans crachaient par terre pendant le Ramadan, ce qui était susceptible de propager le COVID19. Il a déclaré « C'est quelque chose qu'on évite de faire alors bien sûr y'a des histoires liées à des rites religieux, le ramadan par exemple, choses comme ça »⁵¹, il n'avait aucun contradicteur face à lui. A cause de ces déclarations un jeune a fait l'objet de discriminations invoquant le fait que les musulmans crachent par terre et transmettent le COVID19.⁵²

Les médias télévisés diffusent régulièrement des sujets polémiques et discriminatoires qui ne sont basés que sur des fausses informations. On constate qu'ils n'ont aucun contradicteur et que les invités ne sont pas représentatifs de la société mais tendent vers souvent vers l'extrême-droite ou les idées d'extrême-droite. CNEWS fait une émission avec Éric Zemmour, il a été condamné à plusieurs reprises pour incitation à la haine raciale. Ce qui n'empêche que dans cette émission il incite à la haine des musulmans, des noirs, des arabes, sans jamais que les autorités ne s'en émeuvent, pourtant ces médias reçoivent des subventions et devraient respecter les expressions plurielles. Le directeur général de CNEWS, Serge Nedjar ne voyait aucun problème dans les propos de Zemmour, il est très satisfait d'avoir le polémiste dans une de ces émissions.⁵³

Il n'existe aucune instance indépendante capable de réguler le flot de haine sur les médias TV. Les signalements au CSA Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, se sont multipliés, mais les mises en garde sont très légères et n'ont pas un effet dissuasif pour ces médias TV qui poursuivent leur surenchère.

⁵⁰« Lyon : le recteur de la mosquée «inquiet» après une action de Génération identitaire», *Le Parisien*, 23 Avril 2020. Disponible à cette adresse: <http://www.leparisien.fr/faits-divers/lyon-le-recteur-de-la-mosquee-inquiet-apres-une-action-de-generation-identitaire-23-04-2020-8304468.php>

Tristan Berteloot, Islamophobie : « Marine Le Pen scandalisée par un appel à la prière qui n'a pas eu lieu », *L'Oeil sur le Front, Libération*, 6 Avril 2020. Disponible à cette adresse: https://oeilsurlefront.liberation.fr/les-intox/2020/04/06/islamophobie-marine-le-pen-scandalisee-par-un-appel-a-la-priere-qui-n-a-jamais-eu-lieu_1784323

⁵¹ <https://twitter.com/BalanceTonMedia/status/1259800572678545409>

⁵² https://twitter.com/ADM_Action/status/1265882794355576832

⁵³ Serge Nedjar, patron de CNews : «On ne s'interdit aucun thème ni aucun intervenant»

<https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/tv/serge-nedjar-patron-de-cnews-on-ne-s-interdit-aucun-theme-ni-aucun-intervenant-27-06-2020-8343099.php#xtor=AD-1481423553>

Recommandations :

- Les autorités doivent assortir les subventions aux médias TV avec la garantie de plateaux télévisés diversifiés incluant les minorités concernées dans un équilibre.
- Le procureur de la république doit poursuivre systématiquement tout propos haineux et incitation à la haine raciale tenue dans un média télévisé.
- Une instance indépendante et contraignante incluant les minorités doit être mise en place pour réguler les médias, lorsqu'il y a des propos haineux

4 Racisme antimusulman et accusations par les autorités de communautarisme et radicalisation

Nous ne développerons pas ici le sujet de la radicalisation, qui fait l'objet d'un suivi depuis des années par ADM, mais nous relèverons les derniers événements durant le COVID19, qui démontrent des poursuites dans les discriminations des musulmans en raison de leur appartenance et leur pratique religieuse à l'Islam.

Dans son rapport le défenseur des droits explique que « *Depuis 2015, la suspicion à l'égard des habitants et des habitantes des quartiers populaires vus dans leur ensemble comme réfractaires aux valeurs de la République, s'est renforcée et alimente les discours. Ce climat de méfiance et plus généralement la mise en accusation de l'islam et des banlieues en particulier, exacerbées depuis les attentats, tend à son tour à accentuer les replis identitaires et les conflits de fidélité. Comme le relève Thomas Kirszbaum, nous sommes face à un paradoxe : les responsables politiques français sont censés déployer une politique de lutte contre les discriminations et déclarent rechercher l'inclusion de populations en marge des agglomérations au nom de l'égalité républicaine* », mais ils ne cessent de rappeler, dans le même temps, à ces mêmes populations qu'elles ne sont pas tout à fait comme les autres et qu'il leur manque ce « quelque chose » pour être à la hauteur de l'exigence républicaine. Il en est de même de l'utilisation des termes « communautarisme » et « séparatisme » dans les discours officiels relatifs à l'organisation de la religion musulmane. »⁵⁴

Durant le confinement, il y a eu des publications d'universitaires qui reposent sur l'idée que les associations musulmanes, ou les militants musulmans qui font des actions de solidarité ou d'assistance en aidant la population en matière d'alimentation et/ou d'éducation, étaient des radicalisés. Ces universitaires jouent sur l'amalgame et ce, même en pleine pandémie. Il convient de rappeler que ces universitaires reçoivent d'importantes subventions sur les thématiques de radicalisation de la part de la France, à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la commission Européenne.

Ces situations ont été créées par la politique de prévention de la radicalisation de la France qui a initié une surenchère de positions, de tribunes pour prétendre aux subventions. Il en résulte que la radicalisation n'est abordée qu'en terme de discrimination des musulmans pour la grande majorité des publications et travaux entourant ces questions. Ceci explique l'impossibilité de trouver de réelles solutions puisque le problème est entretenu et alimenté par les autorités⁵⁵. Des extraits d'un rapport des

⁵⁴ Rapport du Défenseur des Droits "DISCRIMINATIONS ET ORIGINES : L'URGENCE D'AGIR"
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2020/06/discriminations-et-origines-lurgence-dagir>

⁵⁵ Clémence Fullea, "Le confinement accroît-il les risques de radicalisation, notamment à Toulouse ? », *France Bleu*, 16 Avril 2020. Disponible à cette adresse: <https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-confinement-accroit-il-les-risques-de-radicalisation-notamment-a-toulouse-1586721755>

autorités, sur la roqya (exorcisme) et la hijama (cupping ou ventousothérapie) ont été diffusés sur le journal le Parisien.⁵⁶ On apprend que les services de renseignement, la DGSI et la Miviludes (un centre de lutte contre le sectarisme), censés lutter contre le terrorisme et les sectes, émettent des avis sur la médecine alternative non reconnue. Ces organismes n'ont aucune légitimité scientifique ou théologique islamique pour émettre de tels avis.

Le rapport s'appuie sur des délits commis dans les pays du Maghreb « Racket, femmes violées, pédophilie », qui sont inexistantes en France : « *Conséquence, dans certains pays, dont le Maroc et l'Algérie, la Roqya/Hijama ont été la porte ouverte à des délits et des crimes : "Des patients escroqués, extorqués, des femmes violées ou abusées sexuellement, des cas de pédophilie, des thérapies de chocs par ingestion d'eau (parfois salées) ou des chocs électriques"* ».

Cette manière d'argumenter sur des cas individuels en les généralisant installe un climat de suspicion sur la communauté musulmane.

D'une part, ces problèmes ne se situent pas en France. D'autre part, les cas invoqués dans ces pays sont des délits condamnables par les tribunaux. Pour autant, la dénonciation de ces actes individuels criminalise l'Islam et les musulmans, et jette l'opprobre sur l'ensemble de la communauté musulmane.

Les témoignages rapportés sont fragiles et semblables aux allégations, non sourcées contenues dans les notes blanches des services de renseignements sous l'état d'urgence ou la loi SILT (loi qui a incorporé les mesures phares de l'état d'urgence dans le droit commun). Le rapport généralise des délits à l'ensemble d'un groupe en raison de son appartenance religieuse, ce qui est discriminatoire et vise à diaboliser une minorité ethnique et religieuse. Le rapport criminalise les musulmans et la hijama et oublie de mentionner qu'elle est une pratique ancestrale et reconnue dans les pays arabes.⁵⁷

Comme le dénonçait à juste titre le directeur de recherche au CNRS et chercheur à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman François Burgat : « *pour le politiquement correct français, un bon musulman est un musulman qui n'est plus musulman.* »⁵⁸

Ce type de rapport construit sur la base d'une radicalisation fantasmée et discriminatoire, prolifère et cible systématiquement la communauté musulmane démontre une discrimination institutionnalisée des musulmans. Pour couronner le tout et pour confirmer ce constat, l'article est illustré par une photo de femmes musulmanes voilées, ce qui alimente les préjugés.⁵⁹

Le professeur Alain Gabon juge les travaux universitaires sur la radicalisation comme étant « *contre-productifs et complices de l'extrême droite* ». Quant à ses effets politiques, ils se sont révélés hautement nuisibles pour l'ensemble des musulmans, vu que tout croyant ayant une pratique religieuse un tant soit peu « rigoriste » se voit suspecté d'être un futur ou potentiel djihadiste. Il explique que *les thèses grossières (...) apportent un vernis pseudo-scientifique et une légitimité universitaire à tout le discours conspirationniste sur « l'islamisation de la France », avec ses sous-débats, mythes et clichés mensongers des « zones de non-droit », de l'« hydre islamiste » et autres « Eurabia ».*⁶⁰ À ce titre, on soulignera que le ministre de l'Intérieur reprend ces théories racistes antimusulmanes d'universitaires en évoquant « *le communautarisme à propos des quartiers, ainsi que le ramadan* ».

Le Ministre français de l'éducation Jean Michel Blanquer, qui s'est illustré plusieurs fois par des propos discriminants envers les personnes de confession musulmane, a déclaré par exemple que « le voile n'était pas souhaitable dans la société française » en octobre 2019. Il a fait circuler une fiche sur le

⁵⁶ **Faux docteurs, saignées, brûlures : l'inquiétant business des exorcistes religieux en Ile-de-France** <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/faux-docteurs-saignees-brulures-l-inquietant-business-des-exorcistes-religieux-en-ile-de-france-01-06-2020-8327844.php>

⁵⁷ **Hyjama – Roqya-ingérence et discrimination des musulmans par les autorités** <https://adm-musulmans.com/hyjama-roqya%e2%80%89-ingerence-et-discrimination-des-musulmans-par-les-autorites/>

⁵⁸ https://www.youtube.com/watch?v=b6oDfh4Wd_A

⁵⁹ *Hyjama – Roqya : ingérence et discrimination des musulmans par les services de renseignements.*

⁶⁰ Alain Gabon, "Rougier, Kepel et les territoires perdus de la raison universitaire", *Middle East Eye*, 26 mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/france-rougier-kepel-territoires-conquis-islamisme-musulmans?fbclid=IwAR3wc2HN3LMj43MJBfWLLGDuMw2-vluKwPvM7fLSOPT8YIaEo2ERW9uvM>

RAPPORT ADM "L'IMPACT DU COVID19 SUR LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE EN FRANCE"

communautarisme pour la rentrée du 11 mai 2020. Cette fiche reprenait notamment les critères de la prévention de la radicalisation basée sur l'appartenance et la pratique de la religion musulmane et dénoncé depuis l'état d'urgence de novembre 2015 par ADM.⁶¹

Cette fiche est introduite de la sorte :

«La crise du Covid-19 peut être utilisée par certains pour démontrer l'incapacité des Etats à protéger la population et tenter de déstabiliser les individus fragilisés. Divers groupes radicaux exploitent cette situation dramatique dans le but de rallier à leur cause de nouveaux membres et de troubler l'ordre public. Leur projet politique peut être anti-démocratique et antirépublicain. Ces contre-projets de société peuvent être communautaires, autoritaires et inégalitaires »

Il est donc recommandé à la fois de :

*« lutter contre les replis communautaristes qui portent atteinte aux valeurs du pacte républicain et contre toute manifestation de séparatisme » mais aussi de lutter contre « les fake news sur le Covid-19 » et « d'accompagner les personnels en établissement face aux réactions de repli des élèves ».*⁶²

À ce propos, deux syndicats d'enseignants ont dénoncé les mesures racistes antimusulmanes du ministère de l'éducation ⁶³.

Recommandations :

- Les autorités doivent supprimer les critères de radicalisation basés sur la pratique religieuse musulmane, revoir l'ensemble des politiques de lutte contre la radicalisation.
- Il faut cesser de cibler les musulmans pour leur appartenance religieuse et leur pratique religieuse.
- Les autorités doivent veiller à ce que les personnes choisies pour des travaux sur la radicalisation ne nourrissent pas une haine antimusulmane.
- Un dialogue constructif doit être mis en place entre les pouvoirs publics et la société civile issue des minorités musulmanes, arabes, noires, spécifiquement le ministère de l'intérieur pour pallier aux problèmes de discriminations et d'amalgames.

⁶¹ Déconfinement et la chasse aux musulmans pratiquants
https://twitter.com/ADM_Action/status/1257723052504297472

⁶² Emma Donada, « Déconfinement : le ministère de l'Education nationale a-t-il publié une fiche sur le risque de replis communautaristes ? », *CheckNews*, 6 mai 2020. Disponible à cette adresse: <https://www.liberation.fr/checknews/2020/05/06/deconfinement-le-ministere-de-l-education-nationale-a-t-il-publie-une-fiche-sur-le-risque-de-replis-1787548>

⁶³ AFP, « Retour à l'école: des syndicats dénoncent une fiche pédagogique sur le séparatisme », *Huffington Post*, 12 Mai 2020. Disponible à cette adresse: https://www.huffingtonpost.fr/entry/retour-a-lecole-des-syndicats-denoncent-une-fiche-pedagogique-sur-le-separatise_fr_5eba3012c5b68f80c04c477c

En conclusion

Le COVID19 a révélé le racisme qui est entré dans les mœurs au cours du temps avec un traitement des minorités différencié du reste de la population. Depuis quelques années, il a muté en racisme antimusulman avec la lutte contre le terrorisme. La pandémie a levé le voile pour laisser voir ce racisme profond et la violence qui l'accompagne notamment par les violences policières et qui ont donné lieu à des manifestations en France avec la mort de Georges Floyd. Cet évènement a réveillé le besoin de justice, de respect des droits, d'égalité, de non-discrimination. Alors que jusque-là les autorités étant dans le déni n'ont pas pris en compte cette situation de racisme dans la société au-delà du racisme dans la police, comme par exemple dans l'éducation nationale comme ou tout simplement pour accéder aux soins, à l'emploi, à l'éducation ou à un logement.

La lutte contre la discrimination a été relayée au second plan, c'est la politique de la ville qui se charge de la lutte contre les discriminations, c'est ce que le défenseur des droits critique «la dimension systémique » des discriminations avec une « insuffisance des politiques publiques » et réclame la création d'un « observatoire des discriminations ». Il pointe un affaiblissement de la prise en charge politique des discriminations fondées sur l'origine, pour lui le recours aux catégories territoriales contribue ainsi à invisibiliser les discriminations fondées sur l'origine auxquelles les résidents et les résidentes des quartiers prioritaires demeurent largement exposés.

L'action de DILCRAH s'avère insuffisante en ce qui concerne les musulmans et les minorités des quartiers. La DILCRAH fait un focus sur la lutte contre l'antisémitisme et les discriminations sur LGBT, l'action contre le racisme et le racisme antimusulman est très faible et ceux pour plusieurs raisons: le manque de connaissance de la problématique, ils ne côtoient aucune association de terrain sur le racisme antimusulmans et le racisme, les multiples polémiques diabolisant les musulmans ont aussi eu raison des politiques ou des institutions qui ont fini par avoir peur de s'afficher ou de travailler avec les musulmans au risque d'être pris pour cible sur les réseaux sociaux et les médias.

En ce qui concerne ces populations des quartiers une partie des discriminations émane des politiques publiques sécuritaires qui créent sciemment ou non de la discrimination, en raison de l'appartenance ethnique et/ou en raison de l'appartenance à la religion musulmane. Ce sont plus de 40 ans années d'inégalités de traitement sur ces minorités par des politiques publiques qui sont responsables de ces situations et de la montée en épingle par certains politiques et médias qui ont fini par laisser une situation d'impasse entre ce racisme et le déni des autorités par manque de courage laissent perdurer cette situation.

Les discriminations sur le plan de l'éducation, du logement, de l'accès à l'emploi ne sont que des conséquences de ce racisme systémique qui s'est banalisé. D'ailleurs le défenseur des droits le dit clairement « la lutte contre les discriminations raciales ne se confond pas avec celle contre le racisme, en ce qu'elle prend pour cible non pas des préjugés idéologiques mais les inégalités concrètes qui en résultent ».

Face à cette situation arbitraire de discrimination vécues par les musulmans, les quartiers, ADM interpelle les pouvoirs publics et institutions sur le risque d'un choc économique, social et éducatif qui s'avérerait catastrophique pour ces populations ostracisées, en plus de la probable disparition d'une grande partie des associations issues de la communauté musulmane. La minorité est déjà fragilisée par des années de mesures discriminatoires, de racisme qui augmente d'une façon considérable ces dernières années et qui fragilise de ce fait la défense des droits fondamentaux de ces populations et agrandira la fracture qui existe entre les institutions et ces minorités.

Il est urgent et nécessaire de mettre en place rapidement des mesures et des politiques fortes de lutte contre le racisme antimusulman ,anti-arabe et anti-noir.

Recommandations :

- La lutte contre le racisme et les discriminations doit figurer en premier lieu dans les politiques publiques, elles doivent se construire avec les personnes et groupes concernés.
- Un plan d'aide économique et sociale doit être fait pour les quartiers et les populations vulnérables afin d'amortir l'effet du COVID19, par zéro charge pour ces quartiers pour les personnes en difficulté et pas seulement pour les jeunes.
- Une reconnaissance des autorités et une construction du dialogue avec des travaux partagés avec la société civile doit être construite.



ADM Action Droits des Musulmans
Mail : info@adm-musulmans.com
<https://adm-musulmans.com/>